

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2056

Artikel: La dérive des Jeux olympiques d'hiver : qui veut encore construire des installations coûteuses et non réutilisables?

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012820>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ressemble à une première salve contre les forfaits fiscaux, Bercy sonnait le glas de cette déclaration interprétative en décidant que les personnes imposées d'après la dépense ne pourraient plus bénéficier de la CDI même si elles paient un forfait majoré. Mais, au contraire de la CDI sur les successions, dénoncée par Paris pour la fin 2014, la France n'a jamais menacé de résilier la CDI concernant les revenus et la fortune ou d'en négocier une modification: elle reste donc toujours en vigueur.

En l'état, la situation des contribuables concernés n'est pas définitivement tranchée: comme le relève le [Message](#) du Conseil fédéral, sybillin sur ce point, «*la Suisse continue de partir du principe que les*

personnes imposées d'après la dépense en Suisse sont des résidents de Suisse au sens de la CDI». Selon les spécialistes précités, l'interprétation du texte de la CDI n'est en effet pas favorable aux autorités françaises. Historiquement, l'article dont l'interprétation est discutée visait les Suisses propriétaires d'une résidence secondaire en France et non les résidents français en Suisse. En outre, la position du ministère des finances serait discutable au regard de la jurisprudence française. Les contribuables concernés exerceront donc sans doute leurs droits de recours jusqu'au Conseil d'Etat français, qui devrait trancher juridiquement en dernière instance. Une longue procédure en perspective. Si le passé relève des

tribunaux, Paris pourrait choisir de ne pas rester les bras croisés sur le plan diplomatique. Poussée par son opinion publique fortement hostile à tout ce qui ressemble à des privilèges fiscaux, la France pourrait aussi mettre la pression sur la Confédération pour que les ressortissants français ne puissent plus être imposés d'après la dépense en Suisse tout en bénéficiant des avantages de la CDI. A moins bien sûr que le peuple et les cantons décident d'eux-mêmes de renoncer à l'imposition d'après la dépense.

Quelle que soit l'équipe qui soulève le Saladier d'argent, le sort des forfaits fiscaux pourrait donc aussi se jouer à Lille et pas seulement dans les urnes le dimanche suivant.

La dérive des Jeux olympiques d'hiver

Qui veut encore construire des installations coûteuses et non réutilisables?

Jacques Guyaz - 29 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26603>

Deux villes sont candidates à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022: Pékin et Almaty, la capitale du Kazakhstan. Le Comité international olympique (CIO) fera son choix le 31 juillet 2015 à Kuala Lumpur.

Ni l'une, ni l'autre des deux villes candidates n'est particulièrement célèbre pour ses pistes de ski, et si le climat hivernal y est très froid, la

pollution de l'air accable Pékin. Mais d'autres villes pressenties - Stockholm, Cracovie et Oslo - se sont d'ores et déjà [désistées](#).

Les cités de pays démocratiques ont donc renoncé. Restent en lice deux capitales de dictatures soucieuses d'image et de prestige. Sochi représentait déjà un exemple d'investissements pharaoniques décidés par un

régime autoritaire dans un environnement sans aucune tradition ni installation de sports d'hiver. En 2018, nous aurons la Corée du Sud, Etat raisonnablement libéral, avec la région de [Pyeongchang](#), déjà en partie équipée et choisie comme par lassitude après son troisième essai.

Depuis la deuxième guerre mondiale, tous les sites ayant accueilli les Jeux olympiques

d'hiver étaient situés dans des pays démocratiques. Les choix rapprochés de Sotchi, puis d'Almaty ou de Pékin relèvent-ils du hasard? Ce n'est pas sûr du tout. Car tout laisse à penser que les villes de pays où les citoyens exercent un vrai contrôle sur les dépenses publiques, ne serait-ce qu'à travers les élections, poseront de moins en moins leur candidature.

Ces Jeux ont l'onéreuse particularité de réclamer la construction d'installations extrêmement coûteuses pour des disciplines pratiquées par très peu d'athlètes dans un nombre limité de pays. L'exemple le plus frappant reste le [bobsleigh](#). Ce sport, pratiqué surtout en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Suisse, est d'emblée reconnu discipline olympique lors des premiers Jeux d'hiver en 1924. Il avait été «inventé» à Saint-Moritz, où eurent lieu les deuxièmes Jeux d'hiver de l'histoire et où se trouve la seule piste naturelle au monde.

Les pistes nécessitant une réfrigération artificielle construites pour les compétitions olympiques sont en général abandonnées dès le lendemain de la cérémonie de clôture des Jeux, notamment depuis Albertville (1992). Si le

saut à ski est un sport plus pratiqué, qui offre un bon spectacle télévisuel, l'abandon et la décrépitude après les Jeux des deux tremplins obligatoires est aussi une constante (sauf à Lillehammer, ville hôte des Jeux olympiques d'hiver de 1994 et des Jeux d'hiver de la jeunesse en 2016). Et ne parlons pas des patinoires conçues spécialement pour les courses de vitesse, discipline presque exclusivement batave.

Tout se passe donc comme s'il y avait un ticket d'entrée obligatoire pour tout candidat aux Jeux d'hiver, qui consiste en la construction d'infrastructures aussi coûteuses et destructrices pour la nature qu'inutilisables après la fin des épreuves. On comprend que seuls des pays pouvant se permettre d'ignorer leur opinion publique se porteront désormais candidats. En 1960, la station américaine de Squaw Valley, organisatrice des Jeux, avait choisi une solution radicale: ne pas construire de piste de bob... Il n'y avait donc pas eu de médailles dans cette discipline cette année-là. Inimaginable aujourd'hui. On priverait la princière équipe de Monaco de tout espoir de médaille...

Il ne dépend bien sûr que du CIO de proposer de retirer des

Jeux les disciplines à la fois très coûteuses et confidentielles. On entend déjà les cris d'orfraie des nations concernées et on pressent la probable impossibilité de prendre une décision. L'autre solution serait de disloquer l'organisation des Jeux et de monter toujours au même endroit les compétitions de bob, de saut à ski, de luge et de patinage de vitesse.

Les Jeux d'été semblent désormais poser moins de problèmes. Depuis les abysses financiers de Montréal et les ruines d'Athènes, le souci d'investir dans des installations récupérables et recyclables se fait beaucoup plus présent... en tous cas dans les pays démocratiques. De toute évidence, il est plus facile de reconverter un palais des sports qu'une piste de luge dotée d'un système de réfrigération artificielle.

Mais reste à corriger d'autres dérives, à commencer par celles du Mondial de football, l'autre grand rendez-vous sportif de la planète, générateur de stades inutiles en Afrique du Sud et au Brésil, sans parler bien sûr du Qatar et de ce que nous réserve la Russie en 2018. Tant d'excès finiront-ils par servir de leçon? Pas sûr que l'on en prenne le chemin.